

Avis important sur les modalités de participation à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2020

Saint-Cloud, le 27 mai 2020

L'assemblée générale mixte d'Elis se tiendra le 30 juin 2020 à 15h au siège social de l'entreprise, 5 boulevard Louis Loucheur, 92210 Saint-Cloud, France.

Conformément aux mesures d'urgence adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du Covid-19, en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, le Directoire d'Elis a exceptionnellement décidé de tenir cette assemblée générale à huis clos (sans la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister). Les actionnaires pourront y participer à distance, selon les modalités décrites ci-dessous.

Exercice du droit de vote des actionnaires :

Dans ces conditions, **les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'assemblée générale**, soit par internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS, soit en renvoyant leur formulaire de vote par correspondance. Le formulaire sera automatiquement envoyé aux actionnaires détenant leurs actions au nominatif. Les mandats à des tiers seront traités conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418. Aucune carte d'admission ne sera délivrée. L'assemblée générale se tenant à huis clos, il ne sera pas possible d'amender les résolutions ou de proposer des nouvelles résolutions en séance.

Retransmission de l'assemblée générale :

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale à distance, le mardi 30 juin 2020 à 15h (heure de Paris) :

- Par webcast, en allant sur le lien : <https://edge.media-server.com/mmc/p/4n9zsofn>

ou

- Par téléphone, en utilisant l'un des numéros ci-dessous, suivi du code 6318889
Depuis la France : + 33(0)170700781
Depuis le Royaume-Uni : +44(0)2071928338
Depuis les États-Unis : +(1)6467413167

Session de questions & réponses :

Un temps sera prévu durant l'assemblée générale au cours duquel le Président du Directoire répondra aux questions sur la base d'une sélection représentative des thèmes soulevés par les actionnaires.

L'assemblée générale se tenant à huis clos, il ne sera pas possible de poser des questions orales. Cependant, les actionnaires auront la possibilité, en complément du dispositif légal des questions écrites, de poser des questions pendant l'assemblée générale depuis l'interface du webcast.

Les documents préparatoires prévus à l'article R.225-73 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet du Groupe Elis : [http://www.elis.com/relations-investisseurs/informations réglementées](http://www.elis.com/relations-investisseurs/informations-reglementees) sous la rubrique « assemblées générales ».

La convocation correspondante a été publiée au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 22 mai 2020 n° 62 (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>). Elle comporte l'agenda et le projet des résolutions qui sera soumis au vote des actionnaires. Les termes et conditions pour participer et voter à l'assemblée générale sont décrits dans cette convocation.

Contacts

Nicolas Buron

Directeur des Relations Investisseurs - Tél : + 33 (0)1 75 49 98 30 - nicolas.buron@elis.com

Audrey Bourgeois

Relations Investisseurs - Tél. : +33 (0)1 75 49 96 25 - audrey.bourgeois@elis.com